



GENERAL FISHERIES COMMISSION
FOR THE MEDITERRANEAN
COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES
POUR LA MÉDITERRANÉE



**COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES
POUR LA MÉDITERRANÉE**

Trentième Session

Istanbul, Turquie, 24-27 janvier 2006

**RAPPORT PRÉLIMINAIRE¹ DE LA RÉUNION DE COORDINATION
DES SOUS-COMITÉS DE LA CGPM (CMSC)**

Tirana, Albanie, octobre 2005

Ouverture de la réunion

1. Dans le cadre du renforcement des organes subsidiaires de son Comité scientifique consultatif (CSC), la Commission a décidé lors de sa 29^{ème} session tenue à Rome en 2005, de doter la Réunion de coordination des Sous-Comités (ci-après CMSC) de termes de mandat et ainsi de l'établir officiellement en tant qu'organe subsidiaire du Comité.
2. Durant la période intersession 2005, une réunion informelle s'est tenue à Rome, le 30 septembre 2005, après la réunion des Sous-Comités. Les thèmes abordés à cette réunion ont fait l'objet d'une réunion formelle du CMSC qui s'est tenue, à Tirana, Albanie le 23 octobre 2005, la veille de la huitième session du CSC. Ont participé à cette réunion le Président du CSC (également président du CMSC), les coordonnateurs des quatre Sous-Comités, les coordonnateurs des projets régionaux de la FAO et les fonctionnaires d'appui au SCSA, SCMEE et SCESS, ainsi que le Secrétariat de la CGPM. La liste des participants figure à l'Annexe 2. L'ordre du jour de la réunion, tel qu'adopté, figure à l'Annexe 1.
3. Lors de l'ouverture de la réunion, le Président a rappelé qu'à travers la mise en place du CMSC, la CGPM visait à favoriser un fonctionnement plus efficace du SAC pendant la période intersession, notamment le développement de synergies entre les Sous-Comités, y compris par l'harmonisation des méthodes et approches de travail, une meilleure intégration des activités et résultats des programmes de recherche, particulièrement sur les thèmes transversaux. Un autre aspect essentiel reflété dans le mandat du CMSC (Annexe 3) est de

¹ Le rapport n'a pas été adopté officiellement par tous les participants

faciliter la formulation et le suivi des avis scientifiques d'aménagement des pêcheries afin que ceux-ci soient multidisciplinaires et intégrés.

4. Les participants se sont félicités de la formalisation du CMSC par la Commission et ont estimé que le mandat de la Réunion de coordination permettait de travailler dans des conditions proches d'un «Bureau exécutif» susceptible de faciliter la tâche du CSC, dans des domaines liés au mode de fonctionnement de ses organes subsidiaires et à la convergence des points de vues, technique et scientifique, des différents partenaires du CSC.

Fréquence et format des réunions du CMSC

5. La CMSC s'est penchée sur la question de la fréquence de ses réunions. Il a été rappelé que dans le passé récent, deux réunions avaient été organisées, l'une immédiatement après les sessions des Sous-Comités pour en apprécier les résultats et mettre en exergue les points d'intérêts communs à plus d'un Sous-Comité, l'autre, après la réunion plénière de la Commission, essentiellement pour rationaliser le calendrier de travail des organes subsidiaires du CSC.

6. A la suite des débats sur ce point, les participants ont estimé que le CMSC devrait se réunir, sur convocation de son Président, au moins une fois avant la session annuelle du CSC, et, possiblement après la plénière de la Commission, et, après concertation des membres, quand la nécessité se faisait sentir. La participation de facilitateurs de groupes de travail ou ateliers aux travaux du CMSC relèverait des prérogatives du Président.

7. Il a en outre été retenu que la préparation de l'ordre du jour annoté des réunions ainsi que la préparation du projet de rapport des réunions, seraient confiées dans un premier temps au Secrétariat, ce dernier serait ensuite adopté par les participants par courrier électronique.

Support financier aux coordonnateurs et facilitateurs des Sous-Comités

8. La CMSC a noté que le nombre de réunions des organes subsidiaires du CSC demeurait très élevé (13 réunions en 2005). Une inquiétude a été exprimée quant à la surcharge financière que cela représente pour chacun des coordonnateurs et facilitateurs, s'ils devaient, comme il serait souhaitable, être en mesure de participer aux réunions les concernant. La réunion a noté que l'absence de soutien ou de mécanisme incitatif tend à limiter la participation ou à atténuer les responsabilités que les Coordinateurs et facilitateurs des Sous-Comités assument, à présent, sur une base purement volontaire.

9. Le Secrétariat a rappelé que la question de la prise en charge financière (frais de voyages) était évoquée à l'Article X de l'Accord portant création de la CGPM, mais qu'une interprétation stricte de cette disposition ne semblait prendre en compte que les activités intersession du Président (ou des Vice-présidents) de la Commission. Dans ce contexte, il serait nécessaire que la CGPM évalue si cette disposition pouvait s'appliquer *mutatis mutandis* à certain de ses organes subsidiaires.

10. La CMSC s'est prononcée en faveur d'une forme de soutien sélectif aux coordonnateurs, y compris pour participer aux réunions du CMSC et par la même à la session plénière de la Commission. Il a estimé que cette question, qui conditionne son efficacité, devrait être soumise pour avis au CSC et possiblement pour examen à la 30ème Session de la Commission, en janvier 2006.

Planification des travaux en priorité, plus intégrés et avec des objectifs mieux ciblés

11. La CMSC a noté que les programmes de travail proposés par les Sous-Comités portaient sur un large éventail d'activités avec un manque de prioritarisation et estimation des coûts des recherches ou réunions proposées. Il en résulte une difficulté d'appréhender la totalité du programme de travail du CSC et la faisabilité de sa mise en œuvre. De surcroît, la manière dont chacune des activités doit correspondre à un résultat commun n'était pas toujours claire.

12. La CMSC a réitéré le besoin que les Sous-Comités puissent accompagner les propositions concernant la programmation des activités intersessions, des éléments pertinents permettant de faciliter l'estimation de l'incidence budgétaire de ces activités (durée de la réunion, termes de références, lieu et date). Il a exprimé le besoin de reformuler le cadre de référence pour le mandat du CSC dans un format proche d'un plan de recherche spécifiant pour chacun des Sous-Comités les activités et les résultats attendus ainsi que les calendriers s'y rapportant.

Aménagement des pêcheries

13. Le Président du CSC a félicité les Coordinateurs pour leurs efforts au cours de l'intersession et a invité chacun d'eux à présenter brièvement les principaux résultats des Sous-Comités.

14. La CMSC s'est également référé à la recommandation de la 29^{ème} Session (paragraphe 40 du rapport) qui invite le CSC à envisager de rationaliser la présentation des avis en matière de gestion multidisciplinaire soumis à la CGPM, pour proposer d'élaborer un format standard pour la présentation des travaux scientifiques de manière intégrée et permettant de faciliter les prises de décision relatives à l'aménagement des pêcheries méditerranéennes.

15. Pour répondre à cette préoccupation, il a été suggéré qu'un formulaire puisse être préparé à cette fin, qui inclurait les indices pertinents, des considérations environnementales et socioéconomiques, en plus des résultats de l'évaluation des stocks. Ce format sera proposé pour adoption éventuelle par le CSC, lors d'une prochaine session.

16. La CMSC a examiné la possibilité de faire suite à la recommandation de la CGPM visant à donner plus d'emphasis au gel de l'effort de pêche au niveau actuel (paragraphe 68 du rapport de la 29^{ème} session). La CMSC a estimé qu'au préalable, la Commission devrait disposer de données fiables pour pouvoir prendre les dispositions qui s'imposent, notamment en ce qui concerne la connaissance du niveau réel d'effort dans chaque pays en fonction des unités opérationnelles, avant de pouvoir recommander ce type de mesure. Il importait également de faire des progrès sur la question de la standardisation de l'effort de pêche.

Publications

17. La CMSC s'est penchée sur la question des publications émanant des organes subsidiaires du CSC. Le Secrétariat a rappelé les règles pratiquées jusqu'à maintenant par la CGPM. Celles-ci consistaient à publier tous les rapports des réunions statutaires et ceux de quelques Groupes de travail spécialisés. La question de la publication des rapports des Sous-Comités ainsi que des articles scientifiques devant être annexés à ces rapports restait en

suspend. La question relative aux moyens permettant d'assurer une continuité et une durabilité aux publications de la série « Etude et revues » a également été posée.

18. Le Comité a estimé que les coordonnateurs devraient se charger de prospecter les articles et les documents qui peuvent justifier une publication. Le CMSC examinerait alors, la faisabilité technique et financière avant de les proposer au Comité.

19. En relation avec ce sujet, le Comité estime que pour assurer une large distribution externe, la CGPM devrait compter sur une page web plus pratique à consulter. Un CD-ROM concernant les principales publications de la CGPM serait également un support utile pour la diffusion des documents principaux.

20. La CMSC a procédé à l'identification des travaux scientifiques et techniques jugés intéressants à publier pour en assurer une bonne diffusion. Il s'agit principalement des documents suivants :

- Rapport de l'atelier sur la sélectivité du chalut. Sète, France, 2005 ;
- Rapport sur les points de référence dans la gestion des pêches en Méditerranée ;
- Rapport sur l'utilisation du concept des Unités opérationnelles ;
- Inventaire des Communautés de la Pêche artisanale dans la Méditerranée Occidentale et Centrale.

21. La CMSC a suggéré qu'il soit procédé à la traduction en français et la publication concernant: la pêche IUU en Méditerranée, l'étude comparative de la réglementation de la pêche en Méditerranée, l'interaction entre l'aquaculture et la pêche de capture en Méditerranée et le développement de Medfisis/Medstat.

Questions transversales

22. La CMSC a noté avec une grande satisfaction l'accroissement significatif des activités transversales et la tendance à produire des résultats communs à plus d'un Sous-Comité.

23. La CMSC a passé en revue les principales questions transversales qui nécessitent un examen conjoint par les Sous-Comités concernés. Le président du CSC a rappelé que l'identification de ces thèmes devait aider le Comité notamment à prévoir les différentes réunions communes à plus d'un Sous-Comité. Dans ce cadre, le CMSC a examiné les programmes transversaux suivants :

- L'utilisation du concept des Unités Opérationnelles comme outil pour l'aménagement des pêcheries, avec une application sur un cas d'étude concernant la Coryphène ;
- L'utilisation de l'approche écosystémique appliquée aux pêcheries (EAF) ;
- Bases de données de la CGPM : la Réunion de coordination des Sous-Comités a estimé qu'il était important d'accorder l'intérêt nécessaire à l'établissement de la base de données CGPM.

24. Le CMSC a qualifié de positif l'initiative de tenir des réunions transversales et a encouragé davantage cette orientation.

Autres questions

25. Concernant le suivi que devrait réserver le CSC aux mesures prises par la Commission, en particulier celles qui concernent l'interdiction du chalutage à des profondeurs supérieures à 1000 mètres, le CMSC a signalé qu'aucun travail n'a été réalisé dans ce sens et qu'il y'avait lieu de s'adresser aux pays, lors de la prochaine réunion du SAC afin d'attirer leur attention sur l'importance d'assurer un suivi de l'effet des mesures de gestion prises par la Commission, en procédant à la collecte des données pertinentes.

26. La Réunion de coordination des Sous-Comités a été informée de la situation des différents projets régionaux de la FAO et a souligné l'importance pour le CSC que EastMed et CopeMed II commencent leurs travaux dans les meilleurs délais.

27. La CMSC a abordé la question de la participation modeste des experts aux activités du CSC. La CMSC a estimé que cette participation pourraient être considérablement renforcée en améliorant la communication et en établissement des liens directs entre coordonnateurs et Points Focaux nationaux.

ANNEXE 1**ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la réunion**
- 2. Fréquence et format des réunions du CMSC**
- 3. Support financier aux coordonnateurs et facilitateurs des Sous-Comités**
- 4. Planification des travaux en priorité, plus intégré et avec des objectifs mieux ciblés**
- 5. Aménagement des pêcheries**
- 6. Publications**
- 7. Questions transversales**
- 8. Autres questions**

ANNEXE 2**LISTE DES PARTICIPANTS**

- **Corrado Piccinetti** : Président du CSC
- **Constantina Karlou-Riga** : Coordinatrice du SCSA
- **Malouli Idrissi Mohamed** : Coordinateur du SCESS
- **Alberto Garcia** : Coordinateur du SCMEE
- **Mathew Camilleri** : Coordinateur du SCSA

- **Alain Bonzon** : Secrétaire Exécutif de la CGPM
- **Abdellah Srour** : Secrétaire Exécutif adjoint de la CGPM

- **Jordi Leonart** : Fonctionnaire d'appui au SCSA et au SCMEE
- **Fabio Massa** : Coordinateur des projets Adriamed et MedsudMed
- **Cassandra DeYoung** : Fonctionnaire d'appui au SCESS
- **Piero Mannini** : Coordinateur de Medfisis et fonctionnaire d'appui du projet Eastmed

ANNEXE 3

**MANDAT DE LA RÉUNION DE COORDINATION
DES SOUS-COMITÉS (CMSC)****1. Composition et mode de fonctionnement du CMSC**

La Réunion de coordination des Sous-Comités est composée du président et des deux vice-présidents du Comité scientifique consultatif (CSC), du Secrétaire exécutif et du Secrétaire exécutif adjoint de la CGPM, des coordonnateurs des Sous-Comités (SCES, SCSES, SCSI, SCMEM) et des coordinateurs des Groupes de travail inter-disciplinaires². En plus de l'assistance du Secrétariat de la CGPM, le CMSC bénéficiera dans son travail du soutien de fonctionnaires techniquement concernés, y compris les coordonnateurs/directeurs des projets régionaux de la FAO.

Conformément à l'Article X 6) du Règlement intérieur, le fonctionnement de la Réunion de coordination des Sous-Comités est régi, *mutatis mutandis*, par le Règlement intérieur de la Commission.

2. Mandat du CMSC

- Proposer et/ou mettre à jour les éléments du Cadre de référence des travaux du CSC pour la période intersessions et planifier la répartition des activités entre les Sous-Comités.
- Promouvoir l'organisation et la participation aux groupes de travail interdisciplinaires ou transversaux dépendant directement du CSC.
- Examiner les rapports des groupes de travail interdisciplinaires ou transversaux et des Sous-Comités et préparer les propositions de programme de travail intégré du CSC.
- Mettre en forme les projets de recommandations émanant des organes subsidiaires et préparer, selon les besoins, la formulation d'avis pluridisciplinaires pour la gestion des pêches en vue de leur examen par le CSC.
- Assurer la fonction de comité de rédaction pour le choix des documents scientifiques et techniques susceptibles d'être publiés dans la série *Études et Revues* de la CGPM.

Assurer toute autre tâche explicitement confiée par la Commission ou le Comité Scientifique Consultatif, ou approuvée par consensus par les membres du CMSC.

² On entend par groupes de travail inter-disciplinaires ou transversaux les groupes de travail qui rendent directement compte de leurs travaux au CSC, comme c'est le cas du Comité conjoint CGPM/CICTA sur les grands pélagiques.